

DEPARTEMENT  
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT  
de FORBACH

Séance du 5 avril 2013  
Convocation du 19 mars 2013

**Président** : Patrick SEICHEPINE, Maire

Nombre des conseillers élus :  
**15**

**Présents** : Katia KARST, Michel HAMANT, Armand CHARPENTIER, Gérard DELLES, Dominique RISSE, Bertrand BADO, Patrick FERY, Françoise GROSSE Alain SADLER

Conseillers en fonction :  
**14**

**Absents excusés** : André GROSSE (procuration à BADO Bertrand), Eric HEMMER (procuration à CHARPENTIER Armand), Agnès HAMANT (procuration à RISSE Dominique), Thierry MULLER (procuration à SEICHEPINE Patrick)

Conseillers présents :  
**10**

**PV du 21 février 2013** : il est adopté à l'unanimité.

**1. Présentation et vote du compte administratif 2012 :**

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 de la Commune présenté par Madame Grosse Françoise, 1<sup>ère</sup> adjointe, dont les résultats sont les suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	648 152, 95 €	414 534, 29 €
<b>Dépenses</b>	428 918, 45 €	754 531, 52 €
<b>Excédent</b>	<b>219 234,50 €</b>	
<b>Déficit</b>		<b>339 997, 23 €</b>

**2. Présentation et vote du compte de gestion 2012 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion 2012 établi par le Receveur Monsieur HELSTROFFER, qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**3. Affectation du résultat :**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal enregistre un excédent d'exploitation de 219 234, 50 euros.

Il constate un déficit d'investissement de 633 202, 85 euros, et décide à l'unanimité, le virement au compte 1068 de la section d'investissement de la somme 219 234,50 euros.

**4. Vote des taxes locales 2013 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux applicables à chacune des taxes en l'exercice 2013, décide de maintenir comme pour l'année 2012, à l'unanimité, les taux suivants :

<b>LIBELLES</b>	<b>TAUX RETENUS</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUITS</b>
TAXE D'HABITATION	<b>15,51</b>	<b>494 400</b>	<b>76 681</b>
TAXE FONCIERE SUR BATI	<b>7,83</b>	<b>528 100</b>	<b>41 350</b>
TAXE FONCIERE SUR NON BATI	<b>28,83</b>	<b>89 800</b>	<b>25 889</b>
C.F.E.	<b>17,75</b>	<b>179 800</b>	<b>31 915</b>

## 5. Présentation et vote du budget primitif 2013 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2013, présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget présenté, arrêté comme suit :

Section	Proposé	Voté
INVESTISSEMENT		
Dépenses	<b>2 190 187 €</b>	<b>2 190 187 €</b>
Recettes	<b>2 190 187 €</b>	<b>2 190 187 €</b>
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	<b>631 514€</b>	<b>631 514€</b>
Recettes	<b>631 514€</b>	<b>631 514€</b>

## 6. Vente ancienne perception

Suite au courrier reçu le 15 mars 2013, de la SCI DAVRIC de Racrange, représentants Mrs CUNY Eric et David, pour l'acquisition de l'immeuble situé au 28 rue du Stade (anciennement perception) ; référence cadastrale : section 1 parcelle 137, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 85 000 € net vendeur.

Il charge en outre Monsieur le Maire ou un adjoint, d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, et d'établir un compromis de vente avec les futurs acquéreurs auprès de Maître Mann, notaire à Morhange conformément à leur demande.

## 7. Subvention école

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter ce point au prochain conseil afin d'avoir de plus amples renseignements concernant la demande de subvention de l'école pour le projet classe de mer, c'est-à-dire leur budget prévisionnel. Il rappelle toutefois, que les demandes de subventions concernant des projets conséquents doivent être sollicitées au moins un an à l'avance afin de le budgétiser au sein de la commune.

## 8. Demande de subvention des organismes

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention aux différents organismes nommés ci-dessous :

- sécurité civile
- Téléthon
- Prévention routière
- Association sportive de Morhange
- Lycée Poncelet

En effet, la commune de Grostenquin a fait un budget de rigueur pour l'année 2013

## 9. Renouvellement ligne de trésorerie

Suite au courrier du Crédit Agricole reçu le 4 avril 2013 concernant la ligne de trésorerie contracté en 2012, pour pouvoir financer le démarrage des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. La date d'échéance de la ligne arrivant au 01/05/2013, Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de reconduire la ligne de trésorerie dont les conditions sont les suivantes

MONTANT souhaité : 500 000 €  
INDEX : Euribor 3 Mois Jour  
MARGE : +2.005 %  
Soit un taux de 2.206 % pour une utilisation au mois de mars 2013  
Valeur de l'index 0.201% de mars 2013

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du crédit agricole afin de renouveler la ligne de trésorerie.

#### 10. **Représentativité des communes au sein du conseil communautaire**

Une nouvelle loi applicable à l'issue des prochaines élections municipale de 2014 modifie la représentativité des communes au sein du conseil communautaire.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le nombre et la répartition des délégués au sein des organes délibérantes des EPCI à fiscalité soit répartis de différentes façon.

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à l'augmentation de 25 % des sièges. Elle souhaite voir appliqué la répartition en fonction de la population pour les communes n'ayant qu'un seul délégué (annexe 3).

#### 11. **Adhésion à Moselle agence technique**

Monsieur le Maire fait part qu'à la fin de l'année 2013, l'ATESAT n'existera plus. Le conseil municipal par 2 voix contre, 7 absentions et 5 voix pour, décide :

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »

- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général de la Moselle figurant en annexe à la présente délibération.

- de mandater Monsieur le Maire, Patrick SEICHPINE pour représenter la commune de Grostenquin avec voix délibérative , à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurants en annexe à la présente délibération.

#### 12. **Validation appel d'offre VRD**

Suite à l'appel d'offre VRD pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- SCHNEIDER pour un montant de 78 047.00 € H.T.
- BARASSI pour un montant de 111 947.00 € H.T.
- VISCONTI pour un montant de 125 058.00 € H.T.
- TERRA EST pour un montant de 77 662.50 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le marché VRD à l'entreprise TERRA EST pour un montant de 77 662.50 € H.T. car elle est la moins disante.

#### 13. **Location de terrain**

Suite à la demande de Madame CANNIZZARO, le conseil municipal décide de louer la parcelle n°49 de la section 10 d'une contenance de 0.47 ares afin qu'elle puisse y mettre ses chevaux. Le montant est de 52 € par an (délibération du 16 décembre 2011), indexable sur le prix de fermage.

**14. Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Madame GROSSE Françoise la somme de 225.06 € pour les frais avancés.

**15. Paiement des heures supplémentaires**

Suite à la demande de la perception de Grostenquin, le conseil municipal émet un avis favorable au paiement des heures supplémentaires pour les agents travaillant 35h par semaine

**16. Etude de faisabilité**

La révision de la carte communal étant en cours de préparation, suite aux deux devis reçus pour l'étude de la faisabilité de l'aménagement durable route de Linstroff, le conseil municipal décide de retenir la société GUELLE & FUCHS, géomètre à Forbach pour réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement durable sur le secteur route de Linstroff.

**17. Révision de la carte communale :**

En complément de la délibération du 25 février 2013, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de choisir le cabinet d'étude pour la révision de la carte communale.

**18. Participation des communes extérieures à la fréquentation du groupe scolaire de Grostenquin :**

Suite à la future réforme scolaire qui sera mis en place dès la rentrée 2014, suite à la création d'un périscolaire dès la rentrée 2013, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité pour augmenter le tarif de participation des communes à la scolarisation des enfants des communes extérieures. Les tarifs applicables dès 2013 sont :

- 170 € pour les enfants inscrits à l'école élémentaire
- 440 € pour les enfants inscrits à l'école maternelle

**19. Mis en place du périscolaire**

Suite à la future réforme scolaire qui sera mis en place dès la rentrée 2014, le conseil municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité pour la création, d'un périscolaire dès la rentrée 2013, ainsi que la gestion de l'équipement de l'activité et/ou de l'action.

Il charge le Monsieur le Maire ou un adjoint, de signer et d'effectuer toutes les démarches administratives pour la réalisation de ce projet.

**20. Participation des communes au périscolaire**

Suite au report de la date des rythmes scolaires à 2014 et au renoncement de l'aide financière de l'état de 50 € par élève scolarisé pour l'année 2013-2014; nous sollicitons les conseils municipaux de Berig-Vinrange et Bistroff à une participation exceptionnelle pour l'année scolaire 2013-2014 de 50 € pour chaque élève scolarisé à Grostenquin.

Cela afin de permettre la mise en place d'un périscolaire (cette subvention ne vaut que si le périscolaire est en place en 2013).

**21. Echange de terrains**

Après l'achat de terrain de Monsieur PIFFERT François Charles Auguste, demeurant à Grostenquin, 61 rue de Linstroff ; dont les références cadastrales sont les suivantes:

- Section 1 n° 72, contenance 5,14 ares
- Section 1 n° 75, contenance 6,39 ares

Et suite au redécoupage parcellaire du cabinet de géomètre GALLANI de Château-Salins ; le conseil municipal décide de rediviser les terrains et de faire un échange avec Monsieur BECHER Benoît, demeurant à Grostenquin.

L'échange portera sur 5 ares 04 et concernera la parcelle de la section 1 n°261-67 appartenant à Monsieur BECHER Benoît et la parcelle de la section 1 n°292/70 de la commune de Grostenquin.

Le conseil charge en outre le Maire ou un Adjoint d'effectuer toutes les démarches administratives auprès du notaire Mann à Morhange

## **22. Rémunération Chantiers- projets**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le «Chantiers-Projets» concernant des travaux effectués par des jeunes sur la commune de Grostenquin.

Il fixe le montant à verser à 135, 00 € net par jeune, pour chaque projet à venir.

Le Maire,  
Patrick SEICHEPINE